

LA GAZETTE DE VAUNAC



Petit, je pensais que le givre était une poudre magique que le vent offrait à l'hiver pour le rendre plus beau, doux et merveilleux. Lorsque cette poudre magique recouvre tout, je sais que la nature ne laisse rien au hasard. *(Stephen Littleword)*

Mairie : Ouverture au public : le lundi - mardi - jeudi et vendredi de 09h à 12h.

☎ 05 53 55 03 88

Town Hall : Open to the public: Monday - Tuesday - Thursday and Friday from 9am to 12pm.

☎ 05 53 55 03 88

Mél : mairie.vaunac@wanadoo.fr

Site : www.vaunac.fr

Chères Vaunacoises, chers Vaunacois

En janvier dernier, la neige recouvrait nos paysages de son manteau blanc !

Beaucoup d'entre vous ont saisi l'opportunité d'immortaliser ces vues

« féeriques ». Nous avons même pu admirer quelques bonhommes de neige. Tout comme la joie des enfants au milieu d'une très belle bataille de boules de neige.

Avec février, on a assisté au retour des oies sauvages. Voilà que le printemps montrait déjà le bout de son nez. A chaque instant la nature nous offre des merveilles, sachons en profiter !

Cependant, les nuages portés trop souvent par l'homme lui-même, s'amoncellent au-dessus de nos têtes. Souhaitons qu'un vent inspiré, salubre et réparateur puisse les éloigner à jamais.

Petit changement à signaler : suite à une réunion de la commission communication, il a été décidé qu'à partir de cette année 2023, « La Gazette de Vaunac » deviendrait semestrielle. (Viviane Foussette)



AUJOURD'HUI, LE PRINTEMPS EST LÀ, BIEN INSTALLÉ.

Prenez donc un siège, profitez de l'ombre bénéfique d'un arbre et plongez-vous dans votre petit « rapporteur » préféré.



LE MOT DU MAIRE

Avec l'arrivée du printemps, nous constatons, avec un réel plaisir, la renaissance de la nature. Le réchauffement des températures nous incite à se retrouver à nouveau autour d'évènements festifs et conviviaux. Cependant, nous devons rester particulièrement vigilants, en particulier, dans l'utilisation de « notre » eau. Cet élément vital et indispensable qui devient une problématique récurrente.

Ainsi, dans un contexte aussi anxiogène, marqué par les difficultés financières impactant beaucoup de nos concitoyens et un climat social tendu, nous avons fait le choix, dans ce numéro, de positiver en nous focalisant sur les multiples projets et les nombreuses animations qu'elles soient communales, à l'initiative du Comité des Fêtes ou plus particulières, grâce aux associations que nous encourageons et soutenons.

Vous trouverez également une présentation du budget de la commune qui a été construit avec deux impératifs :

- ☞ Intégrer la hausse des charges, notamment celles des prix de l'énergie et de l'augmentation des salaires,
- ☞ Financer la modernisation de notre commune en respectant notre plan de charge sur les réalisations.

Pour cela, nous avons pris la nécessaire décision, courageuse et peut-être impopulaire d'augmenter la fiscalité. Mais, dans le contexte actuel, c'est le sens des responsabilités et de l'intérêt général à long terme qui nous a paru prépondérant.

Comme certains ont pu déjà le constater de visu, notre place de la salle des fêtes « CLAUDE VIGIER » s'est parée de deux préaux. Ces réalisations offrent un bel ensemble qui sera apprécié lors des différentes manifestations. Nous avons prévu de la doter de terrains de pétanque afin que les pointeurs et autres tireurs puissent s'adonner à leur loisir préféré. Vous pourrez apprécier ces aménagements lors de la journée champêtre, organisée par le Comité des Fêtes, prévue le 25 juin prochain.

L'espace, situé à l'arrière de la Mairie, est désormais dégagé et en cours d'engazonnement et de fleurissement. Notre employé municipal, Cédric, a carte blanche pour son aménagement.

Les travaux des dessertes, chemins ruraux et pistes DFCI, prévus dans le cadre de l'AFAFE, sont à présent terminés. Ces dernières sont déjà citées en exemple par les sapeurs-pompiers du département. Face aux nombreux feux de forêt qui ont sévi l'année dernière, ces améliorations restent un atout primordial dans le cadre de la lutte contre les incendies. De plus, les nombreux randonneurs peuvent y pratiquer leur loisir favori en toute quiétude. Une inauguration, marquant la fin des travaux, devrait avoir lieu dans le courant de l'été.

Le parking devant l'entrée du cimetière a été agrandi l'an passé. Il sera prochainement goudronné et les emplacements seront matérialisés.

La pose de panneaux photovoltaïques est prévue pour la fin de l'année. Durant l'été, la Mairie sera équipée d'un nouveau système de chauffage et d'une climatisation.

Les études pour rénover le chauffage et l'isolation dans les logements communaux sont en cours. Les devis sont attendus très prochainement, et les travaux, en conséquence, devraient être réalisés pour la fin de l'année.

Vaunac se développe, Vaunac s'équipe, Vaunac s'embellit et ceci sans s'endetter et en conservant comme principal objectif, celui de ne pas hypothéquer l'avenir tout en préservant notre environnement et en sauvegardant notre qualité de vie quotidienne.

Je ne pouvais terminer ce mot sans mettre à l'honneur une conseillère municipale qui, bien que très discrète, œuvre, avec abnégation et pragmatisme, au bien être de certains habitants en difficulté. Elle a, avec une grande efficacité, mené de nombreuses démarches administratives qui ont permis à ces personnes de conserver leur dignité et leur indépendance. Que Cath Hall en soit remerciée au nom de tous.

M. le Maire, Jean-Claude JUGE

MESSAGE FROM THE MAYOR

With the arrival of spring, we see, with real pleasure, the rebirth of nature. The warming temperatures encourage us to meet again around festive and friendly events. However, we must remain particularly vigilant, in particular, in the use of "our" water. This vital and indispensable element which has become a recurring problem.

Thus, in such an anxiety-provoking context, marked by financial difficulties impacting many of our fellow citizens and a tense social climate, we have chosen in this issue to be positive by focusing on the multiple projects and the many events, whether communal, at the initiative of the Committee des fêtes or more specifically, thanks to the associations that we encourage and support.

You will also find a presentation of the budget which was built with two imperatives:

- ☞ Integrate the increase in expenses, in particular energy prices and wage increases.
- ☞ Finance the modernization of our village by respecting our load plan on the achievements.

For this we have taken the necessary, courageous and perhaps unpopular decision to increase taxes. However, in the current context, it is the sense of responsibility and the long-term general interest that seems to us to be paramount.

As some have already seen, the square in front of the "CLAUDE VIGIER" village hall has been adorned with two "préaux". These offer a beautiful ensemble that will be appreciated during the various events. We have planned to create a petanque area so that players can indulge in their favorite pastime. You will be able to appreciate these facilities during the annual village picnic, organized by the Committee des fêtes, scheduled for June 25th.

The area located behind the Mairie is now cleared and in the process of being planted with grass and flower beds. Our employee, Cédric, has carte blanche for its development.

The work on the roads, rural roads and DFCI tracks, planned under the AFAFE, is now complete. The latter are already cited as an example by the department's firefighters. Faced with the numerous forest fires that raged last year, these improvements remain a key asset in the context of firefighting. In addition, many hikers can practice their favorite hobby there in complete peace of mind. An inauguration, marking the end of the work, should take place during the summer.

The car park in front of the cemetery was enlarged last year and will soon be paved. It will soon be paved and the spaces marked.

The installation of photovoltaic panels is planned for the end of the year. During the summer, the Mairie will be equipped with a new heating system and air conditioning. Studies to renovate the heating and insulation in houses owned by the commune are underway. The quotes are expected very soon, and the work, therefore, should be completed by the end of the year.

Vaunac is developing, Vaunac is getting equipped, Vaunac is getting better and this without going into debt and keeping as its main objective, that of not mortgaging the future while preserving our environment and safeguarding our daily quality of life.

I could not finish this without honoring a local councilor who, although very discreet, works with abnegation and pragmatism, for the well-being of certain inhabitants in difficulty. She very efficiently carried out numerous administrative procedures that enabled these people to retain their dignity and independence. Thank you to Cath Hall on behalf of everyone.

Mayor, Jean-Claude JUGE (Traduction Cath hall)



M.Le Maire
Jean- Claude JUGE

←



Pierre
Rousseau
1er adjoint



Didier
Méry
2e adjoint



Mallorie
Carreau
3e adjoint

←



François
FILLION



Viviane
FOUSSETTE



Cath
HALL



François
LALIZOU



Bruno
LECLERC

←

Parlons chiffres : Le Budget communal

Cette année, suite à un vote du conseil municipal de deux tiers pour et un tiers contre, il a été décidé d'augmenter les impôts.

Son souhait était d'augmenter seulement la taxe d'habitation, puisqu'elle ne subsiste que pour les résidences secondaires.

Mais la loi nous oblige à augmenter les autres taxes dans les mêmes proportions.

cependant nos taux restent inférieurs à la plus part de nos plus proches voisins.

Cette augmentation nous permet de faire face à nos investissements et à couvrir la hausse des coûts de l'énergie et des salaires entre autres.

LES TAUX d'IMPOSITION

	TH	TFPB	TFPNB
TAUX 2021			
EYZERAC	10,39	43,05	95,78
NEGRONDES	9,43	46,55	62,09
LEMPZOURS	11,07	42,01	98,29
VAUNAC	8,05	39,34	65,18
TAUX 2022			
VAUNAC	8,41%	41,11%	68,12%
	4,50%	4,50%	4,50%
TAUX MOYEN NATIONAL	22,98	38,28	50,44
TAUX MOYEN DEPARTEMENTAL	19,13	55,25	88,83



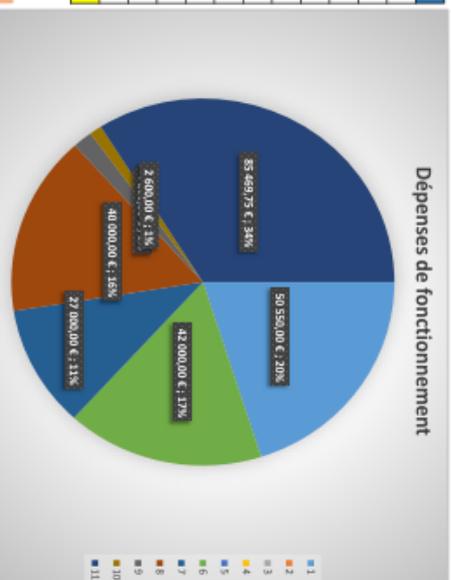
Budget – Vaunac 2023

FONCTIONNEMENT : Dépenses

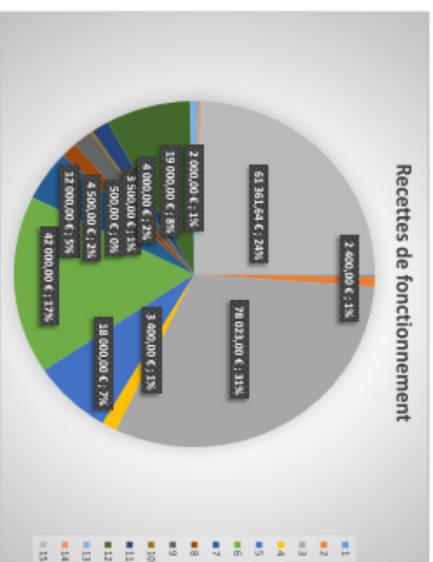
Libellé	PREVISIONS 2023
Charges à caractère général	50 550,00 €
(Achat de fournitures location et entretien	
Fournitures extérieures cotisations)	
Charges de personnel	42 000,00 €
Atténuation des produits (fonds de comp)	27 000,00 €
Autres charges de gestion courantes	40 000,00 €
Charges financières	4 200,00 €
Charges amortissements	2 600,00 €
Virement à la section d'investissement	85 469,75 €
	251 819,75 €

FONCTIONNEMENT : Recettes

Libellé	PREVISIONS 2023
Atténuations des charges	535,11 €
Redevance occupation domaine public	2 400,00 €
Impôts et taxes	78 023,00 €
Fonds de péréquation	3 400,00 €
Fonds départementale de péréquation	18 000,00 €
Dotations forfaitaire	42 000,00 €
Dotation de solidarité rurale	12 000,00 €
Dotation nationale de péréquation	3 500,00 €
Dotations aux élus	4 500,00 €
Autres dotations	500,00 €
Dotation et compensations	4 000,00 €
Locations des immeubles	19 000,00 €
Location SDF	2 000,00 €
Autres produits	600,00 €
Résultat reporté	61 361,64 €
	251 819,75 €



- 34% Nous sert pour investir
- 17% Pour le personnel (3 agents à temps incomplet)
- 20% Fournitures entretien dont l'énergie
- 16% Autres charges de gestion
- 11% Voirie intercommunale
- 1,66% frais financiers (intérêts des emprunts)



- 31% Provient des impôts
- 35% Provient de l'Etat ou du département
- 8% Location des logements
- 24% Résultats antérieurs reportés

Budget – Vaunac 2023

INVESTISSEMENT : Dépenses

Chapitre	Libellé	R A R 2022	POUR L'AFAFE	POUR COMMUNE
001	Déficit reporté		28492,55	61 856,19 €
204	Fonds de concours (gendarmerie)			2 600,00 €
21	Achat de materiel (micro, teleph,retro)			1 900,52 €
2313	Construction Preaux	27 050,00 €		23 550,00 €
2315	Travaux économie energie (logts,mairie)	17 000,00 €		25 000,00 €
2318	Travaux AFAFE part commune		60 000,00 €	
2152	Installation conteneurs supplémentaires			10 000,00 €
165	Cautionnement			1 000,00 €
16	Emprunts			18 200,00 €
458101	Travaux AFAFE	80 711,33 €		
		124 761,33 €	88 492,55 €	144 106,71 €

INVESTISSEMENT : Recettes

Chapitre	Libellé	R A R 2022	POUR AFAFE	POUR COMMUNE
28	Amortissement subvention			2 600,00 €
13	Subventions obtenues pour preaux DETR			7 663,25 €
	Subventions obtenues pour preaux CD 24			6 743,66 €
	Subventions obtenues pour Eco energie DETR			12 473,34 €
16	Emprunts travaux (eco ener +panneaux photo)	27 000,00 €		
165	Cautionnement			1 000,00 €
10	F C T V A (AFAFE part commune)	20 350,62 €	9 000,00 €	14 000,00 €
	FCTVA preaux + eco energie			61 856,19 €
1068	Excédent capitalisé			34 469,75 €
021	Virement de la section de fonctionnement		51 000,00 €	
458201	Travaux AFAFE	109 203,78 €		
		156 554,40 €	60 000,00 €	140 806,19 €

	DEPENSES	RECETTES
PREAUX	50 600,00 €	
Sub DETR		7 663,25 €
Sub CD24		6 743,66 €
FCTVA		8 096,00 €
		22 502,91 €
A notre charge		28 097,09 €
PHOTOVOLTAIQUE + Chauffage	42 000,00 €	
sub DETR		12 473,34 €
FCTVA		6 720,00 €
		19 193,34 €
A notre charge		22 806,66 €

Compte rendu du Conseil Municipal de déc. 2022



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal de la séance du 5 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le lundi cinq décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Vaunac s'est réuni en session ordinaire en la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Claude JUGE, Maire de Vaunac.

Présents : Jean-Claude JUGE, Pierre ROUSSEAU, Didier MERY, Mallorie CARREAU, François FILLION, Bruno LECLER, François LALIZOU, Catherine HALL, Viviane FOUSSETTE

Excusés / Absents :

Convocation du Conseil Municipal : 1^{er} décembre 2022

Le quorum étant réuni, l'assemblée peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : François FILLION

En exercice	9
Présents	9
Votants	9

Délibération 2022/34 : Assurance statutaire du personnel

Monsieur le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Après avoir pris connaissance des contrats adressés par CNP Assurances et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Autorise le Maire à signer les contrats CNP Assurances pour l'année 2023.

Délibération 2022/35 : RPC Négrondes/Vaunac – participation aux dépenses de fonctionnement pour l'année 2021/2022

En fonction du nombre d'élèves concernés pour l'année scolaire 2021-2022, la répartition sera la suivante :

	<i>NEGRONDES</i>	<i>VAUNAC</i>
CANTINE – FRAIS DE PERSONNEL ET FRAIS GENERAUX	33 566 €	9 550 €
FOURNITURES SCOLAIRES	4 469 €	1 162 €
TOTAL FRAIS SCOLAIRES A REPARTIR	38 035 €	10 712 €

Délibération 2022/36 : RPC Négrondes/Vaunac – participation aux dépenses du transport scolaire et du personnel accompagnant pour l'année 2021/2022

Pour l'année scolaire 2021-2022, une subvention a été allouée par le Conseil Régional à la commune de Négrondes pour le financement des accompagnateurs de 3000 €, soit un résiduel de 608 € à répartir comme suit :

	NEGRONDES	VAUNAC
TRANSPORTS SCOLAIRES – FRAIS DE PERSONNEL ET PRISE EN CHARGE TICKET UNIQUE	406 €	202 €
TOTAL DES FRAIS DE TRANSPORTS SCOLAIRES A REPARTIR	406 €	202 €

Délibération 2022/37 : Voirie d'intérêt communautaire – Révision libre des attributions de compensations.

La dépense pour la voirie pour la commune de Vaunac représente une charge de 152€ par habitant alors que pour les autres communes la charge n'est que de 30€ à 60€ par habitant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- *REFUSE l'augmentation de l'attribution de compensation pour la commune au bénéfice de la Communauté de communes ;*
- *SOUHAITE que l'augmentation nécessaire pour les charges de voirie soit imputée sur la fiscalité, beaucoup plus équitable car la commune de Vaunac est désavantagée avec sa voirie (longueur et largeur avec l'ancienne nationale).*

Délibération 2022/38 : Adhésion et transfert de la compétence obligatoire « Protection du point de prélèvement » de la commune de Beynac-et-Cazenave

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Décide** d'accepter l'adhésion au SMDE 24 avec le transfert de la compétence « Protection du point de prélèvement » de la commune de Beynac-et-Cazenave.

Délibération 2022/39 : Passation du marché pour le déplacement du préau

Le résultat de l'appel d'offre donne :

Lots	Nature	Entreprise	HT (€)	TVA (€)	TTC (€)
1	Maçonnerie démolition	BRACHET	17 920.00	3 584.00	21 504.00
2	Charpente bois	MEYZIE	11 920.00	2 384.00	14 304.00
3	Couverture zinguerie	MEYZIE	7 728.70	1 545.74	9 274.44
4	Electricité	J.M.E	1 944.00	388.80	2 332.80
5	Peinture	FIXOT	3 960.00	792.00	4 752.00
			43 472.70	8 694.54	52 167.24

- **Décide** de passer un marché avec les entreprises suivantes :
- **Demande** au maître d'œuvre de donner rapidement les ordres de service.

Délibération 2022/40 : Budget principal – Décision modificative n° 2 – Virement de crédits

Monsieur le Maire propose de faire un virement de crédits sur la section de fonctionnement de la manière suivante :

Objet des dépenses	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Chapitre/articles	Montants	Chapitre/article	Montants
<u>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</u>				
Entretien et réparation de voiries	(011) / 615231	- 1 500	-	-
Entretien et réparation bâtiments publics	(011) / 615221	- 1 600		
Autres primes d'assurance	(011) / 6168	- 2 000		
Concours divers	(011) / 6281	- 2 000		
Fournitures de petit équipement	(011) / 60632	- 1 500		
<u>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</u>				
Personnel titulaire	-	-	(012) / 6411	+ 1.500
Contributions au fonds de compensation des charges territoriales			(65) / 65541	+ 7 100

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Adopte** la décision modificative proposée.

Délibération 2022/41 : Rattrapage amortissement 2021 de la subvention d'équipement versée en 2016

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **Autorise** le comptable public à utiliser le compte 1068 pour procéder au rattrapage des amortissements omis à hauteur de 2178 euros pour le compte 28041512 n° inventaire 2016/2041512/01.

Délibération 2022/42 : Budget principal – Décision modificative n° 3 – Virement de crédits

Objet des dépenses	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Chapitre/articles	Montants	Chapitre/articles	Montants
<u>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</u>				
Avances versées commandés immo. incorp.	(23) / 238	- 78 750	-	-
<u>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</u>				
Bois et forêts	-	-	(21) / 2117	+ 78 750

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Adopte** la décision modificative proposée.

Délibération 2022/43 : Adhésion au groupement de commande pour la passation d'un marché à bon de commande relatif aux travaux de revêtement et d'entretien de voirie

Il est donc proposé :

- D'accepter que la commune de Vaunac adhère au groupement de commande initié par la communauté de communes Périgord Limousin pour la passation d'un marché à bon de commande relatif aux travaux de revêtement et d'entretien de voirie ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à venir ainsi que toutes les pièces en relation avec cette affaire.
- D'autoriser Monsieur le Maire, conformément aux articles 9 et 11, à signer le bon de commande auprès du fournisseur après le choix retenu par la commission d'appel d'offre et à assurer directement le règlement.

Questions diverses

Demande de ZAD

Une demande de ZAD a été adressée à la Préfecture, et c'est en fait la Communauté de communes qui est compétente dans le cadre du PLU. Une délibération identique à celle envoyée à la préfecture sera donc adressée à la Communauté de communes, l'avis de la préfecture restant décisif en cas de refus de prise en compte.

Rapport SMOSST

Le bus a dû être remis en état suite à des malfaçons de fabrication. L'entreprise l'ayant fabriquée ayant cessé ses activités, le repreneur a effectué les travaux pour un montant initial de 15 000€. Des négociations ont abouti à un compromis de 7500€, permettant d'espérer revendre le bus dans de meilleures conditions financières.

Détérioration du chemin des anciennes poubelles

Les chasseurs de Saint Pierre de Côte avaient emprunté ce chemin pendant des travaux de l'AFAFE alors qu'il n'était pas accessible pour la saison 2022-2023. Les détériorations étaient localisées dans sa partie haute. L'association de chasse s'est excusée des désagréments causés et les chasseurs ont participé à sa remise en état.

Place handicapée devant la Salle des Fêtes

Une place handicapée sera matérialisée par un panneau à droite de l'entrée de la Salle des Fêtes pour faciliter le stationnement et l'accès des personnes concernées.

Volumes d'eau consommée au cimetière

La mairie a reçu un courrier de la SOGEDO faisant part d'une forte augmentation de la consommation d'eau au cimetière.

François Lalizou, qui est principalement concerné, propose de régler la facture correspondante et de faire poser un compteur pour régulariser la situation.

Photocopieur

La société Photocopieur.com qui a vendu et installé le nouveau photocopieur au mois de Mai devait prendre en compte la résiliation du contrat de l'ancien photocopieur et le restituer à Ariane Bureautique.

Or rien n'a été fait et la commune se trouve dans l'obligation de payer deux contrats depuis le mois de Mai. L'ancien contrat vient d'être dénoncé et le photocopieur restitué. Le litige avec Photocopieur.com n'est pas réglé.

Eco Energie Tertiaire

Le décret Tertiaire impose aux bailleurs et occupants de locaux de plus de 1000 m² utilisé dans le cadre d'activité tertiaire à réaliser des économies d'énergie de 40% en 2030. La commune n'est pas concernée par ce décret compte tenu des surfaces inférieures occupées.

SDE24 : travaux et économies d'énergie

Les travaux programmés consistent à remplacer le transformateur électrique alimentant le bourg, qui est sous dimensionné (puissance de 20kVA actuel, remplacé par un 100kVA)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, limite la plage de l'éclairage public qui passera de 22h30 le soir à 6h30 le matin.

Bricomarché

La préfecture a envoyé un courrier à la commune pour l'informer d'une demande de permis de construire concernant le Bricomarché de Thiviers. La Commune doit fournir éventuellement une liste de commerçants afin de siéger à la CADAC (Commission départementale d'aménagement commercial) pour étudier le dossier.

Réunion sur la santé à Nontron

La réunion avait pour thème la désertification médicale en milieu rural.

L'exposé fait pour le secteur de Nontron montre que les professionnels de santé s'organisent pour palier à cet état de fait (création d'une maison médicale à Saint Pardoux par le docteur Farrugia sans aucune aide de la commune).

Enquête publique concernant les panneaux photo voltaïques de Négrondes

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sur ce projet. La commune de Vaunac a souhaité que la route d'accès (impasse) soit entretenue par la société exploitante. L'emprise du projet est de 6ha60.

Vœux du Conseil Municipal aux habitants

La date retenue est fixée au dimanche 8 janvier à 18 heures

Repas des aînés du 10/12/2022

34 personnes se sont inscrites à ce repas

M. le Maire, Jean-Claude Juge & Le secrétaire de séance François Fillion

Compte rendu du CM de mars 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal de la séance du 7 mars 2023



L'an deux mil vingt-trois, le mardi sept mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Vaunac s'est réuni en session ordinaire en la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Claude JUGE, Maire de Vaunac.

Présents : Jean-Claude JUGE, Pierre ROUSSEAU, Didier MERY, Mallorie CARREAU, François FILLION, Bruno LECLER, François LALIZOU, Catherine HALL, Viviane FOUSSETTE

Excusés / Absents :

Convocation du Conseil Municipal : 2 mars 2023

Le quorum étant réuni, l'assemblée peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : François FILLION

En exercice	9
Présents	9
Votants	9

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 5 décembre 2022

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 5 décembre 2022 est adopté à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

Délibération 2023/01 : Avis sur le projet d'aménagement foncier agricole et forestier de la commune de Vaunac

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des conclusions du commissaire enquêteur en date du 13 février 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Emet** un avis favorable sur les dispositions du projet d'aménagement foncier agricole et forestier de la commune de Vaunac.
- **Emet** un avis favorable au lancement de l'opération.

Délibération 2023/02 : changement de délégués à la commission de l'AFAFE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de modifications concernant les membres de la CIAF :

- 1/ Madame Maryse Magne est remplacée par Monsieur Daniel Magne ;
- 2/ Monsieur Guillaume Lechevalier est remplacé par Monsieur Sébastien Lechevalier ;
- 3/ Monsieur Philippe Dubreuil est remplacé par Monsieur Nicolas Dubreuil ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Emet** un avis favorable sur les changements des membres de la CIAF

Délibération 2023/03 : Budget Principal – Compte de gestion 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le compte de gestion de la Trésorerie pour l'exercice 2022 du budget principal de la commune pour le même exercice ;
- **Dit** que le compte de gestion visé et certifié par les services de la Direction Départementale des Finances Publiques n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le compte de gestion 2022.

Délibération 2023/04 : Budget Principal – Compte administratif 2022

Hors de la présidence de Monsieur Jean-Claude JUGE, le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Didier MERY doyen en âge, approuve à l'unanimité, le compte administratif 2022 de la commune qui s'établit comme suit :

Ces chiffres étant conformes aux chiffres du compte de gestion présenté par Monsieur Fabrice LECHEVALIER, trésorier de la commune.

1) Investissement

Dépenses	Recettes
Total des dépenses réalisées = 593 004.10 €	Total des recettes réalisées = 450 983.64 €
	Excédent de clôture 2021 reporté = 51 671.72 €

Résultat de clôture de l'exercice 2022 = - 90 348.74 €

2) Fonctionnement

Dépenses	Recettes
Total des dépenses réalisées = 162 311.36 €	Total des recettes réalisées = 187 030.98 €
	Excédent de clôture 2021 reporté = 98 498.21 €

Résultat de clôture de l'exercice 2022 = + 123 217.83 €

Délibération 2023/05 : Affectation du résultat 2022

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	24 719,62
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	98 498,21
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	123 217,83
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-90 348,74
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	90 348,74
AFFECTATION =C. = G. + H.	123 217,83
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	61 856,19
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	61 361,64
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Délibération 2023/06 : Convention Territoriale Globale

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur les communes et/ou communauté de communes ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Décide** d'adhérer à la convention territoriale globale ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cet objet.

Délibération 2023/07 : Adhésion au Comité Départemental d'Action Sociale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **décide** l'adhésion de la collectivité au COMITE DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE pour le versement des prestations d'action sociales à ses agents ;
- **s'engage** à inscrire au budget le montant total de la cotisation et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour cette adhésion.

Adhésion pour les actifs et/ou les retraités.

Délibération 2023/08 : Fourniture temporaire d'eau à un agriculteur

Monsieur Lalizou sort de la salle du Conseil,

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur François Lalizou a utilisé l'eau du cimetière pour assurer son activité agricole sur une période de deux ans (2021 et 2022). Monsieur le Maire lui ayant donné son accord au préalable, il convient de refacturer cette consommation d'eau à l'EARL LALIZOU.

Monsieur le Maire montre les factures de la Sogedo et les montants à régulariser.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **décide** de refacturer à l'EARL Lalizou sa consommation d'eau sur les années 2021 et 2022 pour un montant de 657.61€.

Délibération 2023/09 : Demande de fonds verts – Panneaux photovoltaïques

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le projet de panneaux photovoltaïques et chauffage de la mairie est susceptible de répondre aux critères du fonds verts et qu'il est possible de déposer un dossier sur la plate-forme « démarches simplifiées » au titre du programme fonds verts.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du programme fonds verts pour l'année 2023 en proposant le plan de financement suivant :

Dépenses			Recettes		
Désignation	Montant HT (€)	Taux (%)	Désignation	Montant HT (€)	Taux (%)
Pose de panneaux photovoltaïques et chauffage mairie	50 837.92	100	Fonds verts	12 709.48	25
			DETR	12 473.34	30
			Contrat de territoire	12 709.48	25
			Autofinancement	12 945.62	20
Total dépenses	50 837.92	100	Total recettes	50 837.92	100

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Valide** la proposition de Monsieur le Maire,
- **Autorise** Monsieur le Maire à déposer le dossier de subventions.

Délibération 2023/10 : Demande de DETR/DSIL et Fonds Verts pour rénovation thermique des logements.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de rénovation thermique des logements communaux est éligible à la DETR Fonds Verts 2023

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser des travaux de rénovation thermique.

Considérant la possibilité de présenter un dossier de demande de subvention au titre de la DETR Fonds Verts auprès de la Sous-Préfecture de Nontron.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du programme fonds verts pour l'année 2023 dont le plan de financement sera déterminé ultérieurement en fonction des devis reçus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Valide** la proposition de Monsieur le Maire,
- **Autorise** Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires.

Délibération 2023/11 : Approbation des statuts de l'Agence Technique Départementale de la Dordogne (ATD 24)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et compte tenu de l'intérêt de la collectivité pour une telle structure :

- **Approuve** les statuts de l'Agence,
- **Désigne Mme CARREAU** comme sa représentante au sein des organes délibérants à l'Agence.

Délibération 2023/12 : Approbation conciliation SMD3

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le recours contre la suppression de Point d'Apport Volontaire (PAV) par le SMD3 déposé devant le Tribunal Administratif le 12 août 2022 a donné lieu à une médiation.

Celle-ci a eu lieu les 6 février et 7 mars 2023 en présence d'un conciliateur M. MARECHAUD nommé par le tribunal administratif, M. MARTY directeur du SMD3, M. ROUSSEAU et M. le Maire.

Une entente a été trouvée entre les parties : le SMD3 accepte d'implanter trois PAV de plus sur la commune : (Charpon, entre les villages de Lafarge, Blazinaud et Lachenaud,- Verzinas) Il est proposé par la commune de prendre en charge les frais d'installation comme il a été fait pour les PAV déjà installés.

Oui cet exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Accepte** la proposition du conciliateur : création de trois PAV à la charge du SMD3 sauf pour les frais d'installation limités à 5 000 € maximum par PAV ;
- **Met** fin au recours devant le Tribunal Administratif, satisfaction étant donnée à la commune.

Questions diverses

Poteaux adressage

Suite à une erreur de commande, des poteaux à profil rectangulaire ont été livrés à la place des poteaux ronds souhaités (qui ont été recommandés). Le coût du retour étant d'environ 600€, le Conseil Municipal décide d'en revendre une partie (environ 50) à la commune de Lempzours pour un montant unitaire de 11€ (prix d'achat de 14,64€ H.T.)

Step

Une réunion réunissant le Ceso, la RDE, l'entreprise Erctp et l'entreprise Fournier a eu lieu sur le terrain.

Les travaux devraient débuter au mois de juin pour se terminer en septembre.

Il reste une bosse à araser, le chemin sera remis en état, les eaux de ruissellement seront drainées puis évacuées vers le passage sous la voie ferrée.

Déplacement du Préau

L'ancien préau est démonté, un grillage sera posé sur le mur en surplomb de la route pour assurer la sécurité. De la terre végétale (curage de fossé) sera régagée sur l'ancienne emprise au sol pour aménager un parterre.

L'ossature ainsi que la charpente sont remontées en bordure du parking de la salle des fêtes.

Une plaque rappelant l'origine de la structure (Ancien préau de l'école) sera posée.

Emplacement bétonné pour le stockage de terre et matériaux devant le local technique.

Un stockage bétonné de 3 box d'environ 25m² avec des murs de soutènement pourrait être aménagé devant le local technique. Toutefois, le coût estimatif chiffré par l'entreprise Brachet est de 10 156€ ce qui trop élevé pour donner une suite favorable.

Association sportive de Négrondes

L'ancienne amicale laïque de Négrondes n'existant plus, la nouvelle association gérée par l'association sportive de l'école souhaite bénéficier de subvention pour les manifestations qu'elle organise. La commune de Vaunac propose de la subventionner à hauteur de 150€.

Reliure de l'état civil

L'état civil doit être relié tous les dix ans. La société Fabrègues propose de le faire pour 150€.

Eau de la fontaine

L'eau a été coupée cet hiver compte tenu du risque de gel.

L'accès à l'eau a été rétabli gratuitement pour l'ensemble de la population de Vaunac.

Visite du sous-préfet

La visite est reportée pour la deuxième fois au 7 avril.

Afape : travaux pistes DFCI

Il reste à discuter l'actualisation des prix de la société Lasternas.

Achat de vêtements de travail pour l'employé municipal

La commune a acheté une veste et deux pantalons pour équiper l'employé municipal.

Dommmages aux bâtiments suite à la sécheresse de 2022

La commune a déposé un dossier pour les dégâts causés aux bâtiments suite à la sécheresse de 2022.

Les habitants concernés sont invités à déposer un dossier à la mairie (modèle de lettre sur le site Internet de la commune et photos à joindre)

Majoration de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires

La taxe d'habitation est maintenue pour les résidences secondaires et il est également possible de la majorer. Cette possibilité devrait être harmonisée sur les communes au niveau de la communauté de communes. Elle peut s'appliquer également pour les locaux vacants au taux de 16.25 % la 1^{ère} année et 26 % la 2^{de} année. La délibération est à prendre avant le 1^{er} octobre.

Détermination des chemins ruraux

Certains chemins ruraux ont été reclassés en voies communales pour augmenter la dotation de la part de l'état. Il est maintenant demandé de recenser les chemins ruraux restants.

Marché de producteur

Suite au déplacement du préau en bordure du parking de la salle des fêtes, l'idée est lancée de créer un marché de producteurs. Il conviendrait d'identifier les producteurs intéressés par ce débouché (les jours restant disponibles sur la zone de chalandise étant le lundi, le mardi et le mercredi).

Mise en commun d'un agenda commun de manifestations

Pour éviter les chevauchements des manifestations sur les communes de Lempzours, Négrondes et Vaunac, un agenda commun sera créé sur le site Internet.

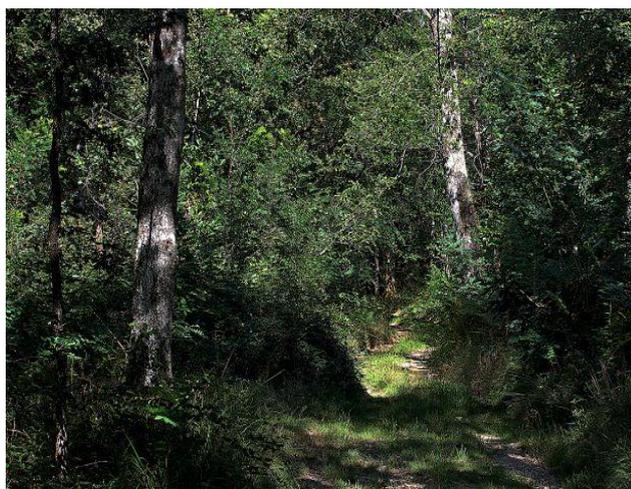
Application mobile pour les mobiles

Le créateur du site Internet propose la possibilité d'envoyer des messages d'alerte directement sur les mobiles.

Périodicité de la gazette

Après discussion, la périodicité de la gazette, en se recentrant sur des articles plus locaux, serait de deux parutions annuelles.

M. le Maire, Jean-Claude Juge & Le secrétaire de séance François Fillion



Les chemins bucoliques de Vaunac permettant seulement des promenades à pied ou à vélo.



Après une exploitation forestière et une période pluvieuse.



Après les travaux réalisés dans le cadre de l'aménagement foncier et financés à 80%, permettant une exploitation forestière et une protection contre les incendies.

Déplacement de l'ancien préau de l'école

Préau : de l'école à la salle des fêtes.



Le 24 février 2023, quatre courageux ont enlevé tout le bardage qui habillait le préau, Monsieur le Maire, Bruno LECLER, Xavier FIEL et moi-même (photographe).



M. LANTERNE, architecte, a conduit les travaux réalisés pour la partie terrassement et maçonnerie par l'entreprise BRACHET de Milhac de Nontron, la charpente et couverture par l'entreprise MEYZIE de Thiviers et l'électricité par l'entreprise JME de Château-l'Evêque.



Après le terrassement et le coulage des poteaux de support, la charpente, une fois démontée, a été reconstruite sur le parking de la salle des fêtes pour la réalisation d'un abri. Une plaque, rappelant l'origine de la charpente, sera apposée.

Dans le même chantier, un prolongement de la structure de la salle des fêtes, côté route, a été réalisé.

L'emplacement de l'ancien préau laissera la place à un parterre fleuri et engazonné.



Photos et textes de Pierre Rousseau

Le compostage, un geste écologique et citoyen !

Installer un composteur dans votre jardin ou votre appartement vous a peut-être traversé l'esprit mais vous hésitez à vous lancer. Pourtant, composter est à la portée de tous.

Pourquoi composter ? Rendre à la terre ce que la terre nous a donné. Mais pas que...

Les déchets organiques, appelés aussi biodéchets représentent **100kg de déchets par personne annuellement**, soit un tiers de nos poubelles. Le compostage permet de limiter l'incinération et/ou l'enfouissement et de refertiliser les sols et nourrir vos plantes.

Qu'ils s'agissent de restes alimentaires ou de déchets verts et bruns, le compostage est un processus de décomposition auxquels sont soumis les déchets putrescibles. En effet sous l'effet de la chaleur et en présence d'oxygène et d'eau, les matières organiques sont transformées par des micro-organismes (bactéries, champignons...) et des organismes de plus grande taille (vers, acariens, petits insectes...). Après quelques mois de fermentation, au terme de ce processus biologique, on obtient ce que l'on appelle un compost mûr. Un produit idéal pour votre potager, vos fleurs, vos plantes en pot, les espaces verts de votre résidence, des jardins partagés...



Composter oui, mais comment ?

Dans un premier temps vous devrez décider de l'emplacement de votre composteur. Néanmoins il y a quelques astuces à connaître. Il ne faut **pas qu'il soit placé trop près d'une source d'eau**, il est également préférable de ne pas le mettre trop près de chez votre voisin, qui pourra vous demander de l'enlever. Enfin, pensez au côté pratique en évitant de le mettre trop loin de votre maison si vous devez y jeter des déchets quotidiennement.

Pour les habitants de VAUNAC, commune rurale, la plupart d'entre nous possède un jardin. Malgré tout le manque de place pourrait freiner certains à se jeter à l'eau. Pourtant que l'on habite en ville ou à la campagne, avec ou sans espace extérieur, des solutions adaptées à chacun existent.

Le compostage en tas :



Le compostage en tas consiste à entasser tous les déchets à un endroit choisi. Adaptée pour les grands jardins (>1000m²), cette forme de compostage est simple à réaliser et ne nécessite pas beaucoup d'intervention. Le tas peut être agrandi autant que souhaité. En revanche, le temps de dégradation de la matière est long et irrégulier, car le tas est exposé aux intempéries. De plus, les animaux indésirables ont libre accès à l'amas. C'est pourquoi le choix de l'emplacement est encore une fois très important. Préférez alors un endroit ombragé ou semi ombragé, à l'abri des grands vents pour éviter son dessèchement et où il sera facile de le retourner.

Avant de démarrer (idéalement au printemps ou en été), on dispose quelques matériaux grossiers (branches coupées ou broyées) à même le sol sur environ 2 m² et sur une dizaine de centimètres de hauteur. Cette couche de fond va assurer une bonne aération du tas « par le bas ».

Un compost en tas doit avoir un volume de 2 à 3 m³ minimum. Cette dimension assure que la température monte bien dans le tas et qu'il résiste aux conditions extérieures. Il aura généralement (et tout naturellement) une forme trapézoïdale.

Une fois que le tas a atteint une hauteur de 1,2m à 1,5m, on cesse de l'alimenter. On **retourne** alors le compost. Cela permet de mélanger les matières, d'aérer le compost et d'accélérer le processus de décomposition des déchets. Pour effectuer ce retournement, on prend les couches périphériques du tas et on les met au centre d'un nouveau tas à côté du premier. Si on constate que le compost est trop sec, on l'arrose.

Pour permettre aux matières de bien terminer leur décomposition, **on couvre le tas retourné** de paille, de feuilles mortes ou d'un voile en textile perforé qui évite le dessèchement du compost. On démarre un nouveau tas en procédant comme pour le premier, pendant que celui-ci termine sa maturation.

Le compost peut être **récolté entre 9 et 12 mois après le démarrage**. Pour récolter le compost, on retire les parties extérieures les moins décomposées et on les remet dans le tas en fonctionnement. On a ainsi accès au centre du compost où se trouve le compost mi-mûr ou mûr.

Le compostage en bac :



Méthode privilégiée pour les moyens et petits jardins, le compostage en bac s'avère plus esthétique qu'un simple tas trônant sur le gazon. À l'abri des aléas climatiques, les déchets se dégradent plus rapidement dans un composteur domestique. Cette technique de compostage requiert une surveillance régulière pour éviter tout risque de sécheresse ou d'humidité trop forte. La contrainte de place est aussi à prendre en compte. Veillez donc à choisir un bac à compost adapté à la taille de votre jardin mais aussi à la consommation alimentaire de votre foyer.

Il existe deux types de bacs à compost. Les bacs à compost en bois et les bacs à compost en plastique. Le composteur en bois a l'avantage d'être beaucoup plus esthétique que celui en plastique. Il se fond plus facilement dans le jardin. Le bois, lorsqu'il est imputrescible, est plus solide. Le composteur en plastique quant à lui conserve mieux la chaleur et il en existe aussi bien pour des petites surfaces (280 L) que pour de très grandes surfaces (900 L).

Pour une famille de **4 personnes** et un terrain de **500 m² maximum**, un bac à compost de **400 L** sera suffisant. Néanmoins, préférez-lui un composteur de 600 L si vous souhaitez y mettre de gros déchets de jardin. Les composteurs de plus de 600 L sont plus adaptés pour un terrain dépassant les 1000 m².

Pour démarrer son compostage en bac, on dépose d'abord des **branches fines** à la base du compost pour permettre une aération plus simple du tas. On mélange ensuite ses déchets **en respectant la proportion** de déchets azotés, carbonés, humides, secs, grossiers et fins. Il faut ensuite surveiller le **taux d'humidité** du tas de compost. S'il est trop humide votre compost va sentir mauvais. S'il est trop sec il va mal se décomposer. C'est pourquoi il ne faut pas hésiter à **l'arroser si besoin**. Si votre tas est trop humide, il faut ajouter des déchets secs tels que de la sciure de bois et bien aérer votre tas.

Il ne faut pas non plus hésiter à **mélanger votre compost**. Si vous ne le faites pas régulièrement, la décomposition va se faire très lentement et votre tas de compost risque de dégager une odeur nauséabonde. Une fois par mois est une fréquence suffisante pour **bien aérer votre compost**. L'aération permet aussi de refroidir votre tas. S'il monte **au-delà de 70 degrés**, les bactéries meurent et le compost ne se dégrade plus aussi bien. Il faut attendre un mois avant de mélanger votre tas pour la première fois afin d'éviter de trop le refroidir.

La durée de fermentation du compost se situe généralement **entre 3 et 9 mois**. C'est au printemps et en été que ce processus est le plus rapide. Vous pourrez obtenir un compost utilisable au bout de 3 à 6 mois. L'automne et l'hiver ce processus est plus long et il faudra compter 6 à 9 mois avant de pouvoir utiliser votre compost.

Grâce à un bac à compost **la régulation est simple**. On prend le compost par le bas, le bac se vide un peu, on peut alors rajouter des déchets par le haut, tout en gardant un compost mûr en bas du tas.

Article proposé par Mallorie Carreau

Même si pour l'obtenir il suffit d'ouvrir le robinet de nos maisons, l'eau potable est une ressource qui se raréfie et qu'il est indispensable de préserver.

Alors voici quelques astuces toutes bêtes pour économiser l'eau à la maison.

Si nous prenons conscience que l'eau est une denrée rare, il est parfois difficile de se rendre compte du gaspillage dont nous sommes responsables chaque jour. Il faut dire que les occasions de gaspiller l'eau potable sont nombreuses dans la vie quotidienne.

L'eau c'est la vie

Nous avons conservé les réflexes d'années d'opulence et d'ignorance sur l'eau courante. La facture que vous recevez saura rappeler à l'ordre ceux qui doutent encore de la nécessité de changer nos comportements et d'économiser l'eau.

Rassurez-vous, il est possible de réaliser des économies d'eau sans tomber dans les extrêmes et l'inconfort. Il suffit pour cela d'appliquer quelques gestes simples dans chaque pièce de la maison.



Réduire sa consommation d'eau à la salle de bain

C'est sans conteste la pièce de la maison la plus touchée par le gaspillage. Entre l'eau utilisée pour l'hygiène corporelle et celle destinée à expulser nos déjections, la salle de bain et les toilettes seront nos premiers territoires de chasse au Gaspi pour économiser l'eau.

- **Ne pas laisser couler l'eau** pendant le rasage, le lavage des mains ou des dents. Derrière ce simple geste vous réduirez votre consommation d'eau de quelques précieux litres.
- J'équipe mes robinets de **réducteurs de débit**. Ils sont parfois appelés **mousseurs** ou **aérateurs hydro-économés**. Peu importe le nom qu'ils portent ils permettent de réduire la consommation d'eau de 15 Litres/minute à 5 Litres/minute (en fonction des modèles)
- Je préfère une douche de 5 minutes à un bain et j'utilise ainsi en moyenne 130L de moins. En fermant l'eau durant mon savonnage je peux économiser 20 litres de plus.
- J'installe des **mitigeurs thermostatiques** et je gagne un temps précieux pour régler la température de l'eau et j'épargne grâce à cela le siphon à quelques litres supplémentaires.
- Je m'équipe de toilettes munies d'une chasse d'eau à double commande permettant d'utiliser entre 3 et 8 litres d'eau consommable au lieu de 10 à 12 habituellement. Si j'en ai la possibilité, j'utilise des [toilettes sèches](#).
- J'attends que le lave-linge soit rempli avant de le mettre en route. Si le modèle que je possède est équipé d'une fonction **Eco**, je l'utilise.



Economiser l'eau à la cuisine

A la cuisine c'est le lavage de vaisselle que nous pointerons du doigt en priorité. Et pourtant, quelques bonnes habitudes à acquérir ne changeront pas votre mode de vie et sauverons des litres d'eau potable en plus.

- Je lave mes légumes au-dessus d'une bassine afin de réutiliser l'eau pour par exemple arroser mes plantes ou mes fleurs.
- J'attends que le lave-vaisselle soit entièrement rempli avant de le mettre en route. Certains modèles sont équipés d'une touche **Eco** ou **Demie-Charge**, je les utilise !
- Si je fais la vaisselle à la main, **je ne laisse pas l'eau couler** ! Je préfère remplir 2 bacs (1 pour le lavage, l'autre pour le rinçage) et j'évite ainsi très simplement de gaspiller de l'eau inutilement. Notons qu'en ne fermant pas le robinet j'utilise pas moins de 50L d'eau potable pour nettoyer ma vaisselle contre seulement 15 à 20 litres en remplissant mes bacs. Lorsque je n'ai qu'un seul bac à disposition je m'équipe d'[un mitigeur à douchette à gâchette](#). Il me permet d'utiliser de l'eau uniquement lorsque nécessaire.



Réduire sa facture d'eau au jardin

Le jardin n'est pas en reste niveau gaspillage d'eau. Pourtant utiliser de l'eau potable pour jardiner ou laver sa voiture est-il vraiment indispensable ?

- J'utilise un système d'arrosage dit goutte à goutte ou un tuyau poreux qui permet de réguler la pression et donc, la quantité d'eau distribuée en limitant son ruissellement.
- Je dispose du paillage autour de mes cultures afin de retenir l'humidité de la rosée et de l'arrosage.
- Je préfère l'arrosoir au tuyau pour limiter le phénomène de ruissellement et utiliser moins d'eau pour le même résultat. Associé au paillage, cette astuce permet d'économiser de grande quantité d'eau.
- J'arrose le soir afin d'éviter l'évaporation trop rapide due au soleil.
- J'utilise au maximum les autres ressources d'eau. L'eau du puit peut être captée facilement et me permet d'arroser mon jardin gratuitement. Attention cependant, en fonction du volume d'eau dont vous avez besoin j'évite d'utiliser l'eau de puits captée dans une nappe déficitaire afin de ne pas en favoriser la baisse.
- J'installe un système de récupération des eaux de pluie afin de bénéficier d'une source d'eau gratuite et renouvelable.
- Je lave ma voiture en station et non dans mon jardin. En plus d'être souillée par les graisses et hydrocarbures de ma voiture, l'eau que j'utilise est plus de 3 fois supérieure à celle utilisée dans une station de nettoyage haute pression (60L en station de lavage contre près de 200L pour un nettoyage au tuyau).



En conclusion

Nous venons de voir pas moins de **16 astuces pour réduire sa consommation d'eau potable** et réduire sa facture. Aucun de ces gestes ne bouleversera notre confort et, avec un peu de bonne volonté et beaucoup de mobilisation de la part des citoyens, nous avons le pouvoir de contribuer à la limitation de notre impact sur les problèmes d'eau en France si ce n'est dans le monde.

Article proposé par Viviane Foussette

Comité des Fêtes

C'EST UNE BANDE DE VAUNACOIS INVESTIS DANS L'ANIMATION DE LA COMMUNE :

Présentation de la composition du bureau de comité des fêtes (AG mars 2023)

- *Président* : Bruno Lecler - *Vice-présidente* : Sylvie Chevalier
Trésorière : Françoise Riaublanc
- *Trésorières adjointes* : Mallorie Carreau & Laëtitia Reix
Secrétaire : Marie Louail - *Secrétaire adjointe* : Loïsa Nal.



Mais aussi : Nicole, Marie-Christine, Jean-Claude, François, Sophie, Jean, Fabien, Jacques, Alain, Marinette, Yvette, Gaëlle, Aurélie, Sébastien, Mélanie, Sylvie, Xavier, Jérôme et tous les bénévoles qui aident tout au long de l'année.

LES DESSOUS DU COMITE DES FETES :



C'est **l'arbre de Noël** avec
spectacle
et cadeaux pour les enfants

C'est la **décoration** du bourg
et le **concours du plus beau**
sapin



CONCOURS DU PLUS BEAU SAPIN



MERCI
à tous ces jeunes
de donner vie à nos petits
hameaux.



C'est la **brocante** et cette année nous avons pu profiter de l'extension de l'auvent de la salle des fêtes ainsi que de l'ancien préau du bourg



C'est le repas d'automne (cette année "2022" jambon à la broche)



C'est la soirée jazz



C'est le loto



Et ce sont aussi des moments de convivialité



Toutes ces manifestations nécessitent d'installer et désinstaller des tables, des chaises dans la salle des fêtes, monter et démonter des structures à l'extérieur, communiquer sur les réseaux sociaux, confectionner les affiches annonçant des événements et ensuite les coller sur les différents emplacements sur toutes les communes environnantes, faire des courses, faire des crêpes, cuire saucisses, merguez, frites etc....



Il faut ensuite dès la fin de la manifestation, ranger, nettoyer.



Comme toute bonne association tenir une trésorerie et effectuer les documents administratifs.

Tout ceci se fait dans un bon esprit parce que le but est de faire vivre notre petite commune et de financer un bel arbre de Noël aux enfants de Vaunac. Sans toutes ces bonnes volontés et une belle amitié, rien de tout ça n'existerait.

Si vous voulez nous rejoindre, nous vous attendons. *(Pour le comité des fêtes - Article de Sylvie Chevalier)*

C'est en 2023 une innovation avec le repas dansant années 80

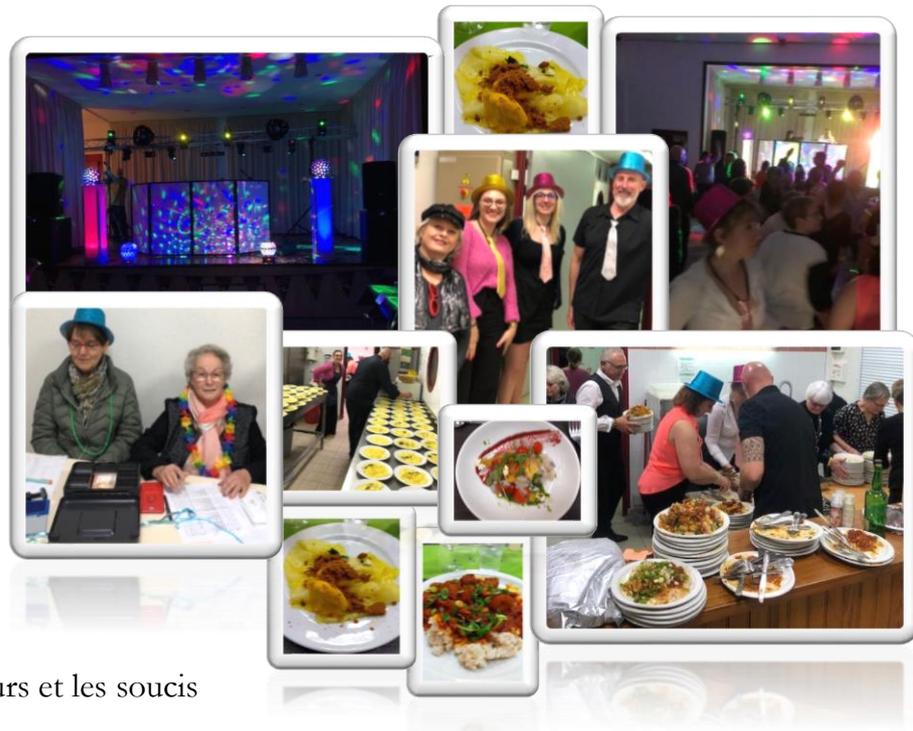
Le samedi 25 février 2023, le comité des fêtes de Vaunac avait décidé de nous « téléporter » dans les années 80.

Quelle merveilleuse idée ! Le voyage fut très réussi. Et grâce à la déco, la musique et les tenues, c'est les yeux remplis de paillettes que nous avons traversé ces quelques heures psychédéliques.

Elles nous ont replongé dans nos soirées disco de l'époque. Les souvenirs ont fait surface et nous en avons oublié nos douleurs et les soucis du temps présent.

Bravo à tous les bénévoles, sans oublier le traiteur qui a titillé nos papilles avec ses plats exotiques et épicés. Merci à tous pour votre dévouement.

Renouveler « l'opération » me semble une évidence. *(Viviane Foussette)*



Tricothepatch

Le marché de Noël du club de patchwork a bien eu lieu le 4 décembre 2022. La salle des fêtes était bien remplie.

18 exposants dont 3 vaunacoises se sont installés dès 8h du matin dans un joyeux brouhaha : Gaëlle avait confectionné de magnifiques couronnes de Noël avec des éléments naturels, Marie Hélène des décors de table et Béatrice vendait des santons.

Il y avait aussi des bijoux, des sacs, des poupées chiffon, un tourneur sur bois, le miel de Mr Besse, des friandises, des bonnets, écharpes et pulls en alpaga, et des objets en cuir fabriqués par le club et vendus par les parents d'élèves au profit de l'école. Nous avons pu ainsi faire un chèque de 100 € à l'école de Négrondes et Vaunac.

Une petite restauration était assurée par les membres du club. Vers 15h, Le père Noël en personne, est venu nous offrir des bonbons.



Gens de Vaunac, si vous savez bricoler, mettez-vous au boulot, et venez nous rejoindre à notre prochain marché de Noël qui aura lieu le 3 décembre 2023.

Vous pouvez également vous joindre à nous, tous les lundis de 14h à 17h à la salle de la mairie.

Autre projet de réalisation : confection de foulards, ceintures et accessoires pour le spectacle du « Labopéra Dordogne » qui a eu lieu les 1 et 2 avril 2023 au palio.

Si vous désirez en savoir plus, cliquez sur ce lien : <https://www.labopera-dordogne.com/>

Pour tout renseignement contactez un membre du bureau : Nicole Pichaud 06 86 18 18 12 – Christine de Saint Ours 06 86 77 89 75 - Françoise Riaublanc 06 83 01 58 76

Article de Françoise Riaublanc

La Chasse

Depuis la préhistoire, nos ancêtres ont chassé pour se nourrir ou pour se protéger des prédateurs. Aujourd'hui, en France, la chasse ne sert plus à survivre mais reste une nécessité.

On parle de réguler et de prélever

En effet, elle permet :

- le contrôle des populations importantes de gibier.
- le maintien de l'équilibre fragile des espèces et leur diversité.
- le partage de la nature



- d'éviter une surpopulation d'animaux sauvages et les dommages qu'elle cause par l'abattage sélectif du gibier tout en protégeant les êtres humains et les animaux de diverses maladies.

En outre, les sociétés de chasse étudient scientifiquement la faune, dénombrent les animaux et assurent leur bonne santé à travers des études sérieuses.

Présentation du bureau de l'amicale de chasse de Vaunac :

Président :	Guy Pigeassou
Vice-président :	Jean-Pierre Gaillard
Secrétaire :	Gérard Foussette & Pascal Peyronnet
Trésoriers :	Bernard Chadouin & David Joyaux

Repas de chasse



Chaque année au mois de mars, l'amicale de chasse organise un repas dansant toujours très apprécié. C'est l'occasion pour les gastronomes que nous sommes de goûter sans complexe aux différentes recettes élaborées à partir du gibier prélevé. Les musiciens sympathiques et compatissants, se chargent de nous faire éliminer les calories dans une ambiance frénétique.

On ne peut que féliciter les organisateurs qui permettent à la population de se retrouver autour d'une bonne table pour un moment d'échanges des plus agréables. *(Viviane Foussette)*

L'école

Semaine de la Maternelle

Durant ces quelques jours, les parents ont eu l'occasion de partager différentes activités avec les élèves.

Lundi 20 mars :

Lors des séances de mathématiques, ils ont découvert le jeu du saladier : l'un des partenaires cache des jetons et l'autre doit deviner leur nombre afin d'apprendre à trouver les compléments à 5.

Le jeu du bus a permis aux parents d'endosser les rôles de chauffeur de bus ou directeur d'école : l'un devait commander juste ce qu'il faut d'enfants pour compléter les places vides du bus ; l'autre devant lui donner le nombre d'enfants commandé.

La commande se faisait sans parler, en indiquant le nombre sur les doigts.



Mardi 21 mars :

La séquence était basée sur les jeux sportifs : tous ont joué au Jeu de la Rivière aux crocodiles, au Jeu des Pompiers, ainsi qu'au Jeu de l'horloge.



Semaine de la Maternelle (suite)



Jeudi 23 mars :

Véronique, l'ornithologue, est venue faire une intervention sur les oiseaux de nos campagnes. Adultes et enfants ont pu ainsi découvrir leurs caractéristiques leur mode de vie et leur chant.

Vendredi 24 mars :

Les élèves ont mis en scène les albums « La moufle » et « Roule Galette » devant le public venu nombreux pour les écouter et apprécier leur prestation.



La moufle



Roule Galette



Le goûter partagé



La fête du printemps

Vendredi 7 avril, la veille des vacances, les élèves ont pu venir à l'école déguisés pour fêter le printemps. Chacun a choisi son costume : pirates, princesses, pompiers, shérifs...étaient donc de sortie. Les élèves de Maternelle en ont profité pour coiffer le chapeau de printemps qu'ils avaient réalisé.



Les élèves avec leur chapeau de printemps.







Rencontres sportives

Vendredi 10 mars, l'USEP avait organisé une rencontre sportive sur le stade de foot de Négrondes, parfaitement tondu et tracé par Nicolas et Gaëtan, les employés communaux. Plusieurs écoles ont participé à cette rencontre de jeux sportifs : Sorges, Agonac, Nantheuil et La Chapelle Faucher.

Les enfants ont pu ainsi réinvestir les règles de différents jeux préparés en classe.



L'équipe des Petits se prépare à jouer au jeu des Sorciers : ils devaient courir pour ne pas être touchés. S'ils se faisaient toucher, ils devaient s'asseoir.

Pour le jeu des Balles Brûlantes, les élèves devaient se débarrasser le plus rapidement possible des différentes balles de leur camp, en les lançant dans le camp adverse.



Dans la Chasse aux Couleurs, chaque équipe devait ramasser le plus rapidement possible un maximum d'objets de sa couleur et les rapporter dans leur cerceau.

Rencontres sportives (suite)



Au jeu des Pompiers, chaque équipe devait se faire passer les objets à « sauver du feu », le plus rapidement possible.

Tous les élèves ont réellement apprécié cette rencontre, se donnant au maximum pour être les plus performants, s'entraidant au sein de leur équipe et respectant toutes les règles des jeux.



Nos vaillants sportifs.....et sportives !!!!!

Repas des aînés – déc. 2022



La municipalité avait convié les aînés de la commune, le samedi 10 décembre 2022 à la salle des fêtes « Claude VIGIER », pour le traditionnel repas de fin d'année.

Une trentaine de personnes était présente et a pu savourer le délicieux menu concocté par Guy, assisté de Sylvie.

Le Conseil Municipal avait préparé la salle et a assuré le service. Merci à Cath, Mallorie et Viviane pour la décoration des tables.

Les festivités se sont terminées en musique sous l'impulsion de Martine et Jean-Jacques. Le rendez-vous est pris pour la fin de l'année 2023.



Cérémonie du 26 mars 2023

Pour saluer la mémoire de René BOURSAT a eu lieu, le dimanche 26 mars 2023 à la stèle érigée au bord de la route des maquisards, la cérémonie traditionnelle. En présence de Madame HYVOZ, conseillère départementale et maire de Thiviers, des maires de Saint-Paul-la-Roche et de Vaunac, de la fille de René BOURSAT, madame Renée MORTESSAGNE, M. Jean-Michel LAYEC, du Colonel Raphaël NAL, sans oublier les représentants d'associations d'anciens combattants et les nombreux portes-drapeaux. Après les hymnes, les discours, s'est déroulé le dépôt de gerbes.



Des membres du Conseil Municipal et quelques habitants sont venus assister à la cérémonie.



L'ensemble des participants a ensuite rejoint M. Claude BOST, maire d'Eyzerac, pour la cérémonie en la mémoire de M. Marcel LAMBERT. A l'issue, tout le monde était invité à la salle des fêtes d'Eyzerac pour partager un moment de convivialité.



Cérémonie du 08 mai 2023

Pour commémorer le 8 Mai 1945, il y a désormais 78 ans, monsieur le Maire accompagné des membres du Conseil Municipal, du Colonel Raphaël NAL et de quelques vaunacoises et vaunacois se sont réunis devant le monument aux morts de la commune.

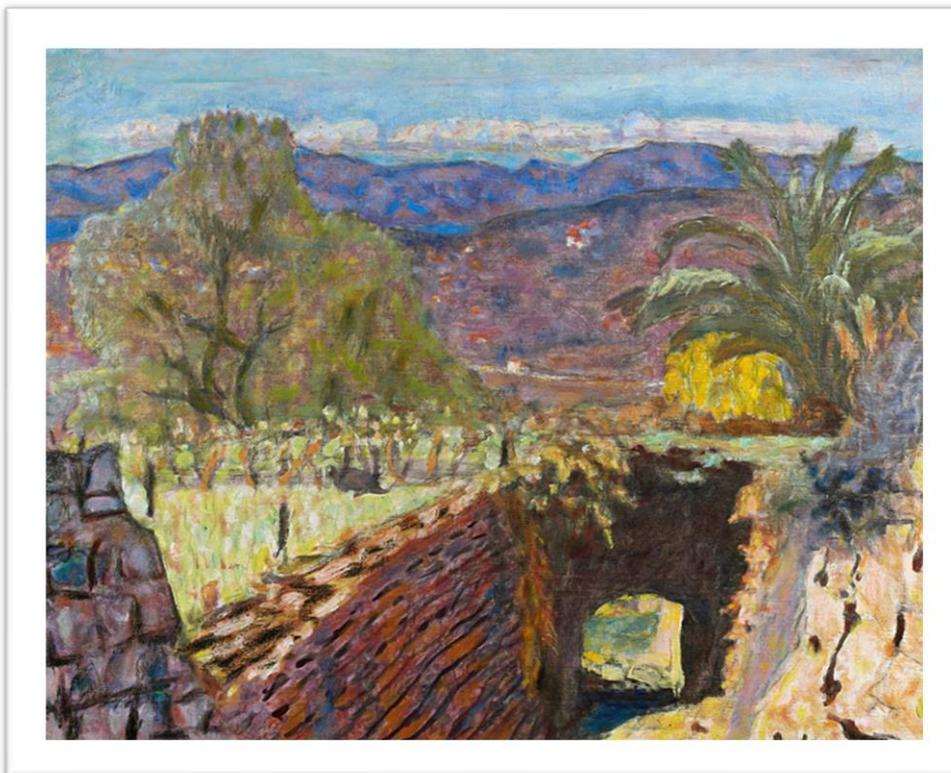
Après le dépôt de gerbe, une minute de silence a été effectuée.



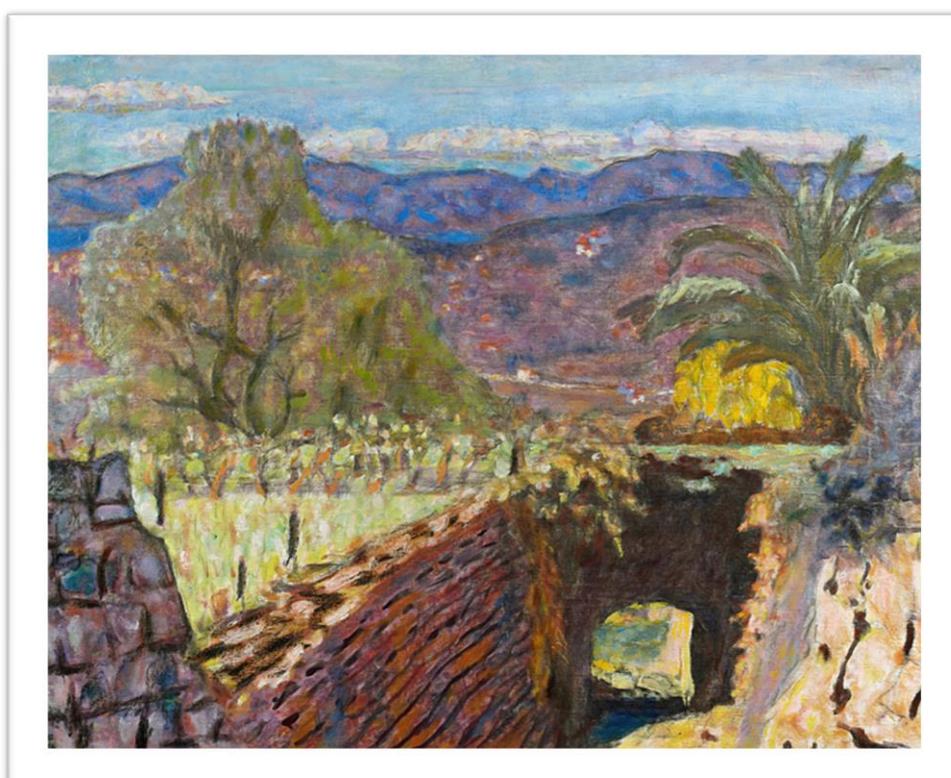
Le discours du Monsieur Sébastien LECORNU, ministre des Armées a été lu par Mallorie CARREAU, 3ème adjointe. A l'issue, Dominique BERNOUILLET a procédé à la lecture des hymnes et l'ensemble des participants s'est retrouvé dans la salle du Conseil pour partager un moment de convivialité.

Notre jeu – aujourd’hui, celui des 7 erreurs

○ Original



○ 7 erreurs (à trouver !)



INSCRIPTION A L'ECOLE



Les parents, d'enfants nés avant le 31/12/2020 sont invités à venir les inscrire à la mairie, puis à l'école de Négrondes à partir du mois de mai. N'hésitez pas à prendre contact avec la secrétaire de mairie au 05 53 55 30 20

Et avec la directrice de l'école au 05 53 55 30 24 pour de plus amples renseignements.

ECOLE PRIMAIRE – ACCUEIL PERI-SCOLAIRE:

Matin : 7h00 à 8h40 - Soir : 16h30 à 18h30

Tél : 05 53 55 30 24 - 06 88 50 30 23



RAPPEL :

➤ Numéros d'urgences :



Samu



Police
Gendarmerie



Pompiers



Toutes
urgences

➤ Pharmacies

Pour connaître la pharmacie de **garde la plus proche de votre domicile**, composez le **3237** ou www.3237.fr

A Thiviers : chaque samedi après-midi, une des trois pharmacies est ouverte de 14h00 à 19h00.



Nouveauté musicale à VAUNAC

Concerto duo à l'église de Vaunac le 20 juillet 2023 à 20h30

Laurence Bourdin, vielle à roue électro &

Marc-Antoine Million, (percussionniste, cristalliste)

Euphone

(Jeu d'orgue de 16 ou 8 pieds à anches libres et résonateur conique.)

associent leurs instruments et les sonorités insolites de ces derniers pour nous faire découvrir des

interprétations inédites du répertoire

de JS Bach et philippe

Elsass.



Entré au chapeau –

Organisé par la mairie &

le comité des fêtes

Contact et information :

05.53.55.03.88. & 06.67.81.39.90.



Nouveauté astrologique à VAUNAC

Venez découvrir à Vaunac les ateliers sur l'astrologie.
signes, planètes maisons, aspects.

En petit groupe (2 ateliers/mois)

Echange et pratique accompagné d'un astrologue

SHANI

Les Chemins de l'astrologie

50 rue du Clocher – 24800 Vaunac

Tél : 06 45 29 67 25

www.astrologue-perigueux.com

15 € l'atelier

LA GAZETTE - DESCRIPTIF



Page 1 - 3	Avant-propos
Page 4 - 5	Le mot du Maire (Français/Anglais)
Page 6	Le Trombinoscope des élus
Page 7 - 9	Budget communal
Page 10 - 14	Synthèse du Conseil Municipal (12/22)
Page 15 - 20	Synthèse du Conseil Municipal (03/23)
Page 21	Travaux chemins communaux
Page 22	Déplacement de l'ancien préau de l'école
Page 23 - 25	Le compostage
Page 26 - 27	L'eau
Page 28 - 33	Le Comité des fêtes
Page 34	Le Tricothepatch
Page 35	La chasse
Page 36 - 41	L'école
Page 42	Repas des aînés
Page 43	Cérémonie du 26 mars 2023
Page 44	Cérémonie du 08 mai 2023
Page 45	Le Jeu
Page 46- 47	Les Infos diverses

Merci à tous ceux
qui participent pour
vous informer au
mieux. (VF)



Vous pouvez retrouver toutes ces informations dans leur intégralité sur le site de la commune : www.vaunac.fr

Mise en boîte. Viviane Foussette

